Commune de Montségur EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 15-24

Nombre de Conseillers En exercice : 10 Présents : 6 Votants : 7 Pour : 7

Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Cyrille DELMAS, Nicolas DIGOUDÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

Contre: 0 Abstention: 0

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 27 avril, à 19h00 le conseil municipal de la commune de MONTSÉGUR dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel SEGUELA, Maire-adjoint.

Date de convocation du Conseil : 22 avril 2024.

<u>Présents</u>: Mesdames, Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Messieurs, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

<u>Absents</u>: Séverine BONNET, Bernard ALLIEU (excusé, procuration à Lionel SÉGUÉLA), Cyrille DELMAS (excusé, procuration à Charlie OLIVIER), Nicolas DIGOUDÉ (excusé, procuration à Didier TRÉMOLIÈRES).

Secrétaire de séance : Sébastien MOUNIÉ

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET: Subventions aux associations année 2024.

Le Maire informe les conseillers qu'il a été prévu sur le budget primitif du budget général 2024 au chapitre 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres» une somme de 6000€.

Le Maire demande au conseil de désigner les associations bénéficiaires de ces subventions ainsi que la répartition des sommes.

Le Maire demande à Messieurs Bernard ALLIEU et Sébastien MOUNIÉ, membre du comité des animations, de quitter la salle ou suspendre la visioconférence pendant les votes.

Le Maire informe que les procurations des membres du conseil municipal, membre du comité des animations, ne seront pas comptabilisées.

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, le conseil fixe le montant des subventions et charge Monsieur le maire de procéder aux mandatements suivants :

		<u>Demandé</u>	<u>2024</u>
-	Arts Montségur	700.00€	700.00€
-	Comité des animations Montségur	7000.00€	4000.00€
-	ACCA de Montségur	500.00€	500.00€
-	Coopérative scolaire de Montferrier	300.00€	300.00€
-	Coopérative scolaire de Villeneuve	300.00€	300.00€
-	Les petites mains de Montferrier	200.00€	200.00€

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an susdits.

Certifié exécutoire par Nicolas DIGOUDÉ, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 29/04/2024 et de la publication le 29/04/2024

Le maire, Nicolas DIGOUDÉ